

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Mairie de MOYENNEVILLE, en séance ordinaire, le vingt-deux juin deux mil seize à 19 h 30, sous la présidence de M. Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du 15 juin 2016.

Etaient présents : MM. Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE, Jean-Claude BARBIER, François HEDOUIN, Bruno SUEUR et Véronique CAUCHON formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Vanessa FREROT ayant donné un pouvoir à Mme Audrey DELMOTTE et Olivier CARU.

Secrétaire de séance : M. Bruno SUEUR.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'y ajouter trois points :

- travaux d'accessibilité à La Poste,
- choix des horloges concernant l'éclairage public,
- déplacement des œuvres protégées de l'église de Bouillancourt.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2016.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE - RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA RIVIERE TRIE ET DE SON AFFLUENT LA COURSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les demandes présentées par la Communauté de Communes du Vimeu Vert dans le cadre du projet de restauration et d'entretien de la rivière Trie et de son affluent la Course nécessitant l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire des communes de Toeufles, Moyenneville, Miannay et Cahon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé à une enquête publique du lundi 4 avril 2016 au samedi 7 mai 2016 inclus (affichage de l'avis d'enquête et de l'arrêté d'ouverture d'enquête effectué du 18 mars au 7 mai 2016 inclus).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet qu'aucune observation.

Délibération n° 2016/18

3) APPROBATION DES PROJETS DE REVISION N° 1 ET N° 2 AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLU

Vu l'arrêté en date 13 avril 2016 prescrivant l'enquête publique conjointe relative aux révisions n° 1 et n° 2 avec examen conjoint du PLU,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Vu le projet de révision simplifié du P.L.U. de la Commune de MOYENNEVILLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MOYENNEVILLE tel qu'il est annexé à la présente délibération,

- conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,

- dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du dossier de révision simplifiée du PLU approuvé :

à Monsieur le Préfet de la Somme

à Monsieur le Sous-préfet d'ABBEVILLE

- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées ci-dessus dans le délai d'un mois lorsque le Préfet n'a pas fait application des dispositions de l'article L 123-12 du code de l'urbanisme.

Délibération n° 2016/22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la révision simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MOYENNEVILLE tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du dossier de révision simplifiée du PLU approuvé :
à Monsieur le Préfet de la Somme
à Monsieur le Sous-préfet d'ABBEVILLE
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées ci-dessus dans le délai d'un mois lorsque le Préfet n'a pas fait application des dispositions de l'article L 123-12 du code de l'urbanisme.

Délibération n° 2016/23

4) REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (F.P.I.C.)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire de la CCVV, au cours de sa séance du 20 juin 2016, a décidé de répartir la totalité de l'enveloppe du F.P.I.C. (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) 2016 entre les 12 communes du territoire du Vimeu Vert. La part revenant à la Commune de MOYENNEVILLE s'élève à la somme de 21.063,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette répartition.

Délibération n° 2016/21

5) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu sur la Commune de MOYENNEVILLE du 19 janvier au 18 février 2017.

Considérant qu'il est nécessaire de préparer et réaliser les enquêtes de recensement ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce recensement et à prendre toutes les décisions et arrêtés qui s'imposent pour le bon déroulement de cet évènement.

Délibération n° 2016/19

6) DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de location du terrain jouxtant le terrain de football.

Monsieur le Maire précise que depuis quelques années, Monsieur COUET récoltait le foin à charge pour lui d'entretenir ce terrain.

Le Conseil Municipal étudiera cette demande à la rentrée.

7) CEREMONIE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire expose le programme de la journée :

10 h 30 Lâcher de ballons à Bouillancourt-sous-Miannay

11 h 30 Lâcher de ballons à Bienfay

15 h 00 Rassemblement - Cérémonie aux plaques commémoratives et au monument cantonal
Vin d'honneur à la salle Polyvalente et distribution de friandises aux enfants ayant chanté la Marseillaise

Remise de récompense aux enfants, présents, partant au collège

17 h 00 Lâcher de ballons sur le terrain de sports de MOYENNEVILLE et organisation par le Comité des Fêtes de jeux divers, sur le plateau scolaire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de remettre aux enfants, présents, partant au collège un bon d'achat d'une valeur de 30,00 € / enfant.

8) TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A LA POSTE

La Commission " Immeubles loués " détaille les devis reçus en Mairie concernant l'accessibilité à La Poste et propose de retenir l'Entreprise BTTP pour un montant de 9.752,00 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

9) CHOIX DES HORLOGES CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le devis de la SARL ETS GAFFE relatif la mise en place d'horloges concernant la diminution d'éclairage une partie de la nuit. Deux versions sont proposées : programmation hebdomadaire et programmation hebdomadaire avec radio synchronisation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la version "programmation hebdomadaire avec radio synchronisation" pour un montant de 3.534,93 € HT.

10) DEPLACEMENT DES ŒUVRES PROTEGEES DE L'EGLISE DE BOUILLANCOURT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de mettre à l'abri les œuvres protégées au titre des Monuments Historiques de l'église de Bouillancourt-sous-Miannay. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le déplacement des objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques de l'église de Bouillancourt-sous-Miannay vers l'église de MOYENNEVILLE.

Délibération n° 2016/20

11) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Mickaël COUET est papa d'un petit Etienne.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes du Vimeu Vert a vendu ses anciens bâtiments techniques pour la somme 80.000,00 €. Cette somme est répartie sur les 12 communes, la part de la Commune de MOYENNEVILLE s'élevant à la somme de 10.244,00 €.

Madame DUFOSSE précise que deux trous se sont formés rue du Journal suite aux travaux d'adduction d'eau.

Le SIAEP va être contacté.

Monsieur EECKHOUT questionne concernant le désherbage et le balayage.

L'étude pour le désherbage est en cours et un balayage sera effectué sur la Commune le vendredi 15 juillet prochain.

Monsieur DELECUSE demande que les riverains des rues du Mesnil et de Yonval soient informés des dates d'intervention concernant les travaux prévus.

Monsieur ROGER précise qu'une note sera remise aux familles concernant la vente des tickets de cantine et garderie rappelant que celle-ci aura lieu uniquement aux heures et jours de permanence de la Régie. Il sera également demandé aux familles de prendre toute disposition afin d'être toujours munis de tickets et qu'en l'absence de ticket, l'enfant ne pourra être accueilli à la cantine et devra être repris par la famille.

Séance levée à 21 heures